

Questions orales

● (1117)

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma dernière question s'adresse à l'un ou l'autre de ces ministres qui s'occupent de cette question depuis si longtemps. Et pourquoi pas le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Qu'est-ce que le gouvernement compte faire devant la tragédie qu'ont connue nos industries minière et métallurgique? Quelles mesures précises le ministre ou le gouvernement comptent-ils prendre? Qu'allez-vous faire avant la réunion de mardi? Les autorités ontariennes ont rencontré l'administration de l'INCO hier soir et les syndicats de Sudbury ce matin. Aujourd'hui, l'Assemblée législative de l'Ontario tient un débat d'urgence à ce sujet. Qu'est-ce que le cabinet attend, bon sang? Quelles sont, en clair, les propositions du ministre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, quand j'entends le député poser une telle question, j'ai l'impression qu'il ne cherche que la publicité.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Le député a tout d'abord laissé entendre que nous tergiversions.

Une voix: Et comment!

M. Paproski: C'est bien ce que vous faites.

M. Cullen: En réalité, le ministre ontarien du Travail m'a appelé pour me demander si ses services pouvaient assister à la réunion que nous avons convoquée pour les deux parties.

Des voix: Bravo!

Une voix: Et voilà l'aveu!

M. Cullen: Deuxièmement, je me suis entretenu avec deux représentants d'International Nickel qui nous ont fait part, la veille de l'annonce, de la mesure qu'ils se proposaient d'adopter. J'ai alors discuté avec eux d'autres solutions possibles pour améliorer cette très grave situation. Je leur ai signalé en outre...

M. Baker (Grenville-Carleton): Que dire de Gillespie?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, si les honorables vis-à-vis veulent écouter, je leur dirai. Les gens de l'INCO sont disposés à écouter, le syndicat est disposé à écouter et l'opposition devrait l'être également.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les députés de l'opposition recherchent uniquement la publicité.

M. Paproski: Pierre, vous êtes un vieux renard rusé.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'ai expliqué à la direction dans tous les détails que le nouveau bill C-27 prévoyait une disposition sur le partage du travail. Je suis convaincu que c'est un exemple classique d'une situation à laquelle cette disposition pourrait s'appliquer.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Les représentants d'INCO se sont montrés très intéressés car eux aussi examinent d'autres solutions. Par exemple, la semaine de quatre jours, ou d'autres formules. J'en discuterai avec la direction comme avec les employés.

En outre, nous avons demandé à tous les bureaux de Main-d'œuvre Canada de concentrer leurs efforts sur la région de Sudbury et de Thompson ainsi que sur les vacances ou possibilités d'emploi dans le secteur minier. De plus, nous sommes en train de cataloguer soigneusement les possibilités d'emploi, les postes vacants, pour voir si les employés d'INCO, dont la plupart comptent deux ou trois ans d'expérience dans ce domaine, sont plus mobiles et seraient disposés à aller travailler ailleurs. Les travailleurs devront peut-être déménager, et c'est malheureux. Certains consentiront à déménager, d'autres pas. Nous ferons de notre mieux pour les aider. Par ailleurs, nous allons envisager la possibilité de consacrer des sommes plus importantes, dans le cadre du programme Canada au travail...

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Certains députés s'exclament, mais d'après la réaction des députés de Sudbury, il semble que ce ne soit pas une mauvaise solution. Nous songerons par ailleurs à mettre en branle les mécanismes d'urgence du programme «Canada au travail» afin d'aider ces travailleurs.

Le député nous accuse de tergiverser. La compagnie doit donner un préavis de 16 semaines au syndicat pour ce congédiement. Ce délai nous laisse donc le temps d'agir. Nous ne sommes pas partisans de la méthode préconisée par le député. Il s'agit pour nous d'étudier de très près un problème d'envergure.

Des voix: Bravo!

● (1122)

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LES CORRECTIFS ENVISAGÉS DANS LE CAS DE THOMPSON (MAN.)

M. Cecil Smith (Churchill): C'est au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je pose ma question, monsieur l'Orateur. Nous avons apparemment affaire à un gouvernement qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez. Il y a quelques années à peine, à l'époque où tout évidemment lui souriait, le premier ministre a déclaré que si les chômeurs voulaient du travail, ils en trouveraient à Thompson. La société INCO Metals a annoncé hier des mises à pied massives. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a négligé de mentionner la région de Thompson lorsqu'il a parlé de créer des emplois d'urgence. C'est que la région de Thompson est elle-même sérieusement touchée, avec 650 mises à pied. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quel plan d'action conjoncturelle il a prévu à l'intention des 650 personnes ainsi mises à pied qui habitent à quelque 500 milles au nord de Winnipeg et qui n'ont pas les moyens de déménager pour se trouver un autre emploi. Le ministre le sait pertinemment, le travail est rare dans le nord du Manitoba. Nous venons tout juste de recevoir 4.5 millions de dollars, soit la plus grosse subvention accordée à une circonscription du Canada en vertu du programme Canada au travail. Le gouvernement va-t-il se contenter de lancer quelques projets Canada au travail supplémentaires, alors même que notre pays regorge de ressources? Quelles mesures le ministre va-t-il prendre immédiatement pour venir en aide à ces 650 personnes?